



COFIDUR



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

7 septembre 2012 /

Le 3 septembre 2012

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 15 juin 2012
- **Titres concernés** : Actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 778 479 actions
- **Prix maximum d'achat** : 2 Euros
- **Montant théorique maximum des capitaux susceptibles d'être affectés aux rachats d'actions au titre du présent programme** (sur la base du capital au 31 août 2012) : 1 556 958 Euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - > L'annulation des actions dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois ;
 - > La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
 - > L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- **Durée du programme**: 18 mois à compter de l'assemblée générale du 15 juin 2012 soit jusqu'au 15 décembre 2013.

Bilan du précédent programme de rachat

Le précédent programme de rachat d'action a été mis en oeuvre après autorisation de l'assemblée générale mixte du 24 juin 2011.

- **Nombre d'actions détenues au 24 juin 2011** : Aucune
- **Nombre d'actions détenues au 31 août 2012** (avant mise en oeuvre du présent programme) : 13 262

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres actions de 24 juin 2011 au 31 août 2012 :

- **Acquisitions** : 140 969 actions
 - **Cessions** : 127 707 actions
 - **Annulations** : Aucune
-